



DÉCLARATION DE PERTE

de carte nationale d'identité de passeport

Toute déclaration de perte ou de vol rend votre titre définitivement invalide. Si vous le retrouvez, vous devrez le remettre à l'autorité de délivrance et en aucun cas en faire usage.

PERSONNE MAJEURE

PERSONNE MINEURE

Merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents

DÉCLARANT		Homme <input type="checkbox"/>	Femme <input type="checkbox"/>
Nom de famille :	<input type="text"/>		
<small>(C'est le nom qui figure sur votre acte de naissance; ce nom était anciennement désigné sous le vocable de «patronyme»)</small>			
Nom d'usage :	<input type="text"/>		
<small>(Exemple : le nom de famille du mari que souhaite porter une femme mariée, le cas échéant)</small>			
Prénom(s) :	<input type="text"/>		
<small>(Dans l'ordre de l'état civil)</small>			
Né(e) le :	<input type="text"/>	à (commune) :	<input type="text"/>
Code postal :	<input type="text"/>	Pays :	<input type="text"/>

DOMICILE			
Adresse :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<small>N° (bis, ter)</small>	<small>Type de voie (rue, avenue...)</small>	<small>Nom de la voie</small>	
Code postal :	<input type="text"/>	Commune :	<input type="text"/>
Pays :	<input type="text"/>		

Caractéristiques du ou des titres	
Carte nationale d'identité	Passeport
N° : <input type="text"/>	N° : <input type="text"/>
Délivrée le : <input type="text"/>	Délivré le : <input type="text"/>
À (nom de la personne titulaire du document) :	À (nom de la personne titulaire du document) :
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Par : <input type="text"/>	Par : <input type="text"/>
Pays : <input type="text"/>	Pays : <input type="text"/>

Éléments sur la disparition du ou des titres	
Date :	<input type="text"/>
Lieu :	<input type="text"/>
Circonstances détaillées	<input type="text"/>
<input type="text"/>	

Fait à : le :

*Signature du déclarant
ou du représentant légal*

Partie réservée à l'administration
Autorité recevant la déclaration :
Établie le :
Par :

Cette déclaration ne vaut pas document d'identité.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Toute fausse déclaration est passible des peines prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal.